

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Objet :

TARIFICATION TOURNAGE DE FILMS

Tél : 01 30 80 07 55

Fax : 01 30 56 61 19

www.mairie-bailly.fr

L'an deux mil dix-neuf, le deux juillet, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le 26 juin 2019, se sont réunis à vingt heures quarante-cinq dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JAMATI Claude, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 13

Claude JAMATI, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD, Alain LOPPINET, Noëlie MARTIN, Jacques THILLAYE DU BOULLAY, Patrick BOYKIN, Jacques ALEXIS, Stéphane GAULTIER, Philippe MICHAUX, Jean-Cyril MAGNAC, Isabelle LECLERC, Salvador LUDENA (arrivée à 21h05 avant le vote de la première délibération).

<i>Ont donné pouvoir :</i>	<i>5</i>	
<i>Roland VILLEVAL</i>	<i>à</i>	<i>Claude JAMATI</i>
<i>Fabienne DAUNIZEAU</i>	<i>à</i>	<i>Stéphanie BANCAL</i>
<i>Patricia HESSE</i>	<i>à</i>	<i>Jacques THILLAYE DU BOULLAY</i>
<i>Astrid LANSON</i>	<i>à</i>	<i>Stéphane GAULTIER</i>
<i>Hugues PERRIN</i>	<i>à</i>	<i>Jacques ALEXIS</i>

Était absente : 1
Emily BOURSAULT

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Jean-Cyril MAGNAC

EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 13 REPRESENTES : 5 VOTANTS : 18

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°93/2013 établissant les tarifs des autorisations de tournage de films sur le territoire de la commune

CONSIDERANT les demandes de tournage dans l'église de la commune sise 2 Grande Rue,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'établir une tarification pour la location de l'église :

DESIGNATION DU LIEU	la journée de tournage	Installation
Tournage en intérieur : avec un état des lieux avant l'installation et après la remise en état des lieux		
MAIRIE : rez-de-chaussée - parc	1 250 €	625 €
MAIRIE : ensemble du bâtiment	1 500 €	750 €
EGLISE	1500€	750€
Salle Georges Lemaire	800 €	400 €
Salle Georges Lemaire et bibliothèque	1 000 €	500 €
Salle des Fêtes	1 500 €	750 €
Foyer des Anciens	500 €	250 €
Eglise	1 500 €	750 €
Ecole élémentaire* (hors période scolaire)	1 000 €	500 €
Ecole maternelle* (hors période scolaire)	1 000 €	500 €
Salle communale n° 3	300 €	150 €
Parc de la Châtaigneraie	1 500 €	750 €
<i>* hors bâtiments accueil de loisirs</i>		
Tournage de nuit (de 22h à 6h)	équivalent à une journée de tournage de jour	
Tournage en extérieur		
Equipe inférieure à 30 personnes	400 €	
Equipe supérieure ou égale à 30 personnes	750 €	
Tournage de nuit (de 22h à 6h)	majoration de 50%	
Présence d'un employé communal		
Forfait journalier (6h à 22h)	300 €	
Heure supplémentaire	30 €	

CONSIDERANT l'exposé du rapporteur, Madame GUYARD, Maire Adjoint aux Finances,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

DIT que les demandes d'autorisation de tournage, soumises à l'accord de Monsieur le Maire, donneront lieu à la perception d'un droit d'occupation du domaine public,


APPROUVE la perception d'un droit d'occupation du domaine public, dont le montant est fixé comme suit :

TARIFS DES AUTORISATIONS DE TOURNAGE DE FILMS

DESIGNATION DU LIEU	la journée de tournage	Installation
Tournage en intérieur : avec un état des lieux avant l'installation et après la remise en état des lieux		
MAIRIE : rez-de-chaussée - parc	1 250 €	625 €
MAIRIE : ensemble du bâtiment	1 500 €	750 €
EGLISE	1500€	750€
Salle Georges Lemaire	800 €	400 €
Salle Georges Lemaire et bibliothèque	1 000 €	500 €
Salle des Fêtes	1 500 €	750 €
Foyer des Anciens	500 €	250 €
Eglise	1 500 €	750 €
Ecole élémentaire* (hors période scolaire)	1 000 €	500 €
Ecole maternelle* (hors période scolaire)	1 000 €	500 €
Salle communale n° 3	300 €	150 €
Parc de la Châtaigneraie	1 500 €	750 €
<i>* hors bâtiments accueil de loisirs</i>		
Tournage de nuit (de 22h à 6h)	équivalent à une journée de tournage de jour	
Tournage en extérieur		
Equipe inférieure à 30 personnes	400 €	
Equipe supérieure ou égale à 30 personnes	750 €	
Tournage de nuit (de 22h à 6h)	majoration de 50%	
Présence d'un employé communal		
Forfait journalier (6h à 22h)	300 €	
Heure supplémentaire	30 €	

DIT que les tarifs pourront être révisés chaque année.

Pour copie conforme,
 Fait à BAILLY, le 2 juillet 2019



Claude JAMATI
 Maire de BAILLY